



COMMISSION REGIONALE DES OFFICIELS TECHNIQUES

Jeudi 7 avril 2022 – Visioconférence

Responsable : Patrick TAFFOREAU

Présents : Odile ESKENAZI – Secrétaire Générale Ligue, Philippe DULON – Responsable OFA régional, Guy LANOE – Référent jeunes juges, Cyril FROGER – Référent COT 72, Gérard TRICHET – Référent COT 85, Thierry MOREAU – Référent COT 49, Michèle LE PRIELLEC – Référente COT 44, Guy THEARD – Référent COT 53,

Excusés : Serge MOTTIER - Président Ligue, Estelle ARTU – Référente jurys et jeunes juges, Yves BOISSERIE – Trésorier Ligue, Xavier MORICEAU – Référent jeunes juges

Assistent : Jean-Yves LE PRIELLEC, Anne RETHORE – salariée Ligue

1. POINT SUR LES FORMATIONS

Patrick TAFFOREAU recense 18 chefs juges en attente de certification terrain. Celles-ci ne peuvent avoir lieu que sur des compétitions régionales et supérieures.

Il est acté qu'il n'y aurait pas de certification durant les 2 tours Interclubs.

Les assistants et juges peuvent être certifié sur les compétitions départementales et meetings.

Il est noté qu'il serait préférable que les certifications se fassent par des examinateurs de niveau N+1 (juge pour les assistants et chef juge pour les juges)

Patrick TAFFOREAU rappelle le cadre « idéal » de certification :

- Le candidat fait savoir son souhait d'être certifié lors d'une compétition
- L'examineur ou le référent jury en charge de la certification avertit l'organisateur de la compétition de l'examen de certains officiels durant la compétition. Le référent fera attention à ne pas prévoir plusieurs officiels à certifier dans un même concours

A cette occasion, Cyril FROGER exprime sa difficulté à effectuer le suivi des officiels départementaux. En tant que formateur, il ne reçoit pas systématiquement de notification sur la réussite ou l'échec des stagiaires au QCM d'évaluation et n'a pas le temps d'assurer le suivi sur SIFFA-AFS ;

La Ligue serait-elle en mesure de fournir ses informations de suivi (tableau de bord) à chaque référent départemental ?

Une notification automatique par SIFFA-AFS est-elle possible ?

Pour les jeunes juges, Xavier MORICEAU assure lui-même cette notification pour essayer de pallier le manque de suivi des formations en liaison avec les référents départementaux. Ce suivi devrait être assuré par le club du jeune juge.

La newsletter envoyée par la Ligue est appréciée notamment pour les informations sur les personnes ayant validé leurs modules.

Patrick TAFFOREAU émet le souhait de réaliser les formations jury en binôme. Ce tutorat de formateur permettra de pérenniser le nombre de formateurs.

2. SAISON ESTIVALE 2022

Certains juges fédéraux sont pressentis pour être initié au Juge arbitre concours (Bérengère PAGET et Aline MOUQUET). Elles seront mises en situation de JA Concours sur certaines compétitions sous tutorat d'un JA Concours

Patrick encourage les référents départementaux à proposer ce principe de formation pour des juges fédéraux qualifiés et en compétences pour ce poste global car il faut prévoir le renouvellement des JA sur le territoire.

En ce qui concerne le calendrier sportif estival 2022, Patrick n'a reçu que 7 réponses de Juges Arbitres pour se positionner sur les différentes compétitions régionales.

3. POINTS DIVERS

- Disparition brutale de Patrice CHARTIER – référent Jeunes Juges 72 - Yannick GENDRON sera désormais le référent 72 Jeunes Juges
- En Vendée, Erik POTIER souhaite passer la main également sur les Jeunes Juges, Laurence BERTON est pressentie pour prendre le relais. Gérard TRICHET assure également le suivi
- Il est rappelé qu'un officiel doit se tenir à disposition du directeur de réunion pendant toute la durée de la compétition lors des Interclubs. A défaut, le club pourra être pénalisé. C'est le cas pour les officiels Marche qui officient dans leur qualification en début de compétition mais doivent se tenir à disposition pour toute la journée
- Il est noté que les entraîneurs inscrits sur les modules de jury dans leur cursus de formation entraîneur sont souvent peu impliqués dans le module (peu motivant pour le formateur)